



CONDITIONS GENERALES STUDIO CREA

Préambule

L'ASBL STUDIO CREA, dont le siège social est établi rue de la Station, 70 à 4340 Awans, a pour objet social l'organisation de cours de musique, chants et danse.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales visent à définir, en combinaison avec la fiche d'inscription et le règlement d'ordre intérieur, les relations contractuelles entre STUDIO CREA et ses membres, à l'exclusion de tout autre document.

Par la signature de la présente fiche d'inscription, le membre déclare avoir pris connaissance et marqué sans réserve son accord sur les présentes conditions générales.

2. Modalités contractuelles

2.1 Conclusion du contrat

Le contrat de services, objet des présentes, est parfait dès que le membre a procédé à la signature de la fiche d'inscription.

Lorsque le membre est mineur, la personne signant la fiche d'inscription confirme expressément qu'elle dispose bien du pouvoir de représentation légale du membre.

2.2 Frais d'inscription – cotisation

Les frais d'inscription sont payables à la signature de la fiche d'inscription.

Les cotisations annuelles, lesquelles s'entendent par année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 30 juin, sont payables soit à la signature de la fiche d'inscription dans leur intégralité, soit au moyen de 10 versements mensuels égaux devant être réalisés au plus tard le **10 du mois**.

Une réduction sera accordée à l'élève si le paiement est effectué par domiciliation ou par paiement unique.

En cas de retard de paiement, un rappel pourrait être adressé aux membres incluant des frais de premier rappel d'un montant de 15 €.

En cas de retard de paiement persistant, un second rappel sera adressé incluant également des frais de rappel d'un montant de 15 € et entraînant la déduction d'une clause pénale correspondant à 15 % de la cotisation non payée.

Le membre n'utilisant pas le droit de s'entraîner / s'exercer ne peut prétendre à aucune restitution de la cotisation.

Ce membre peut par contre bénéficier d'une réduction de cotisation s'il a été absent pour une durée minimum de 15 jours et uniquement s'il remet dans les 15 jours de son absence un certificat médical justifiant l'incapacité de suivre les cours.

2.3 Carte de séances

Il est également possible de suivre des cours au sein de l'ASBL STUDIO CREA par le biais d'un système de cartes de 20 séances, lesquelles sont payables à l'avance.

En cas de désistement du membre pour une prestation de cours individuel ou cours supplémentaire, il y a lieu d'en avertir le secrétariat de l'ASBL STUDIO CREA au minimum 24 heures avant l'heure du cours concerné, à défaut de quoi l'heure sera tout de même comptabilisée.

3. Résiliation anticipée

En cas de résiliation anticipée du contrat par le membre, ce dernier sera tenu de procéder au paiement de l'intégralité des mensualités restant à échoir pour l'année en cours. Cette résiliation n'est pas applicable si le membre décide de résilier son contrat dans le mois de son inscription.

4. Responsabilité

STUDIO CREA n'engage pas sa responsabilité du fait des dommages causés à l'occasion des cours dispensés, que le dommage soit causé aux membres ou à des tiers.

En conséquence, l'ASBL STUDIO CREA ne sera tenue à aucun dommage et intérêt pour accidents aux personnes, dommages aux biens, manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement des services prestés.

Dans l'hypothèse où STUDIO CREA voyait tout de même sa responsabilité engagée, elle ne serait tenue qu'à une indemnisation qui ne pourra dépasser le montant d'une cotisation annuelle.

5. Assurances et accidents

Le membre déclare qu'il est en parfaite santé et qu'aucune raison médicale ne l'empêche de participer à un effort physique intense, bref ou prolongé.

Il lui est interdit de fréquenter les locaux de STUDIO CREA en cas d'infection, de maladie contagieuse ou blessure en raison du risque de porter atteinte à la santé et à la sécurité des autres membres.

6. Responsabilité et force majeure

Toute inexécution dans le chef de l'ASBL STUDIO CREA ou du membre résultant d'un cas de force majeure ne peut valablement engager leur responsabilité.

7. Droit à l'image

Dans la signature de la fiche d'inscription, le membre (ou son représentant légal lorsque le membre est mineur) autorise expressément l'ASBL STUDIO CREA à utiliser l'ensemble des prises de vues réalisées lors des cours et sessions auxquels participe le membre.

8. Règlement d'ordre intérieur

Le membre est informé que l'ASBL STUDIO CREA a établi un règlement d'ordre intérieur.

Les élèves sont tenus de respecter les dispositions du présent règlement d'ordre intérieur, les consignes et directives qui leurs sont communiquées par écrit ou oralement par le chef de l'établissement et les membres du personnel.

Les élèves doivent porter une tenue convenable et observer en tout temps une attitude correcte aussi bien entre eux qu'à l'égard de tout membre du personnel de l'établissement et de toute personne extérieure.

Ils se munissent de tout ce qui est nécessaire à leur participation normale aux cours (tenue + chaussures comprises, adaptée au style de danse et cheveux attachés)

Ils doivent respecter en tout temps le domaine et le patrimoine de l'école mis à leur disposition.

Les élèves ne peuvent utiliser le matériel, les classes et les locaux divers de l'établissement, sans autorisation préalable du chef de l'établissement. Tout dommage causé par un élève aux locaux, au mobilier et au matériel sera réparé ou remplacé à ses frais et aux frais de son parent s'il est mineur.

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'établissement.

Il est interdit de manger, mâcher des chewing-gum pendant les cours.

Les élèves ne peuvent introduire dans l'établissement des objets (GSM, ordinateurs, tablettes,...) ou document sans rapport avec l'activité qui leur est donnée. Il est strictement interdit d'y introduire des objets, matières ou documents qui pourraient nuire à leurs condisciples, au personnel ou à la réputation de l'établissement.

L'élève est seul responsable des objets qu'il introduit dans l'établissement, quel que soit l'endroit où il les dépose. L'établissement ne peut donc être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations de ceux-ci, commis par un autre ou un tiers, même dans le vestiaire, sur les chaises, ... , mis à disposition des élèves.

Aucune activité, voire récolte de fonds ne sera organisée par les élèves sous le nom ou le sigle de l'établissement sans autorisation écrite préalable du chef d'établissement.

Lorsque des élèves utilisent du matériel appartenant à l'école ou à des tiers, ils sont tenus de l'entretenir et de le restituer en bon état à la fin du cours ou du prêt.

Il est vivement recommandé de ne pas entraver l'accès ni encombrer les abords immédiats de l'établissement, par mesure de sécurité.

Le contrôle des présences se fait chaque début de cours.

La ponctualité aux cours est recommandée pour un respect du travail de chacun au risque de ne pas participer au cours suivant la décision du professeur.

La non-régularité aux cours peut entraîner, si elle est trop importante, l'interdiction de participer aux spectacles. La non-participation de l'étudiant n'est en aucun cas une raison de compétence mais plutôt une raison de discipline envers les condisciples et le professeur.

Le règlement d'ordre intérieur a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie dans le centre artistique dans l'intérêt de tous. Ce règlement d'ordre intérieur s'applique dans l'ensemble des locaux, lieux de travail et parking.

9. Traitement des données à caractère personnel

Les présentes dispositions respectent la vie privée du membre conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions contraignantes de droit belge en la matière.

Le responsable du traitement des données personnelles du membre est l'ASBL STUDIO CREA.

L'ASBL STUDIO CREA est joignable du lundi au jeudi de 9h à 18 heures, par téléphone au n°04/384.64.74 et à l'adresse mail suivante : info@studio-crea.be.

Les données à caractère personnel (en ce compris le contrat), sont archivées par l'ASBL STUDIO CREA, à des fins de gestion, pour une durée de 5 ans.

Les données à caractère personnel communiquées à l'ASBL STUDIO CREA sont traitées par elle pour la gestion de sa clientèle, ce qui comprend notamment la gestion des relations précontractuelles et contractuelles de cette dernière et l'information de celle-ci ainsi qu'aux fins de prospection commerciale (marketing direct).

Le membre peut s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement des données le concernant à des fins de prospection commerciale (marketing direct).

En outre, le membre a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toutes données à caractère personnel inexactes qui le concerne.

10. Preuve

Les parties acceptent, dans le cadre de leur relation, les moyens de preuve électronique (à titre exemplatif : l'e-mail, les back-up informatiques, ...).

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

Seuls les tribunaux de l'arrondissement de Liège, division Liège, sont compétents.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et déclare y adhérer.

Fait à

Le.....

Mention « Lu et approuvé » et signature

.....